

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Délibération n°2012-13 en date du 08/03/2012 portant approbation de la convention entre les communes d'Eybouleuf, Royères, St Denis des Murs, La Geneytouse et l'association « Comité de Jumelage Aigues-Vives » :**

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 08 Mars 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	4	11	15	15	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, DUFOUR Aurore, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : MM. GILLES Dominique procuration à ALAMARGOT Sylvie, COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Maire donne lecture du projet de convention entre les communes d'Eybouleuf, Royères, St Denis des Murs, La Geneytouse et l'association « Comité de Jumelage Noblat Aigues-Vives ».

Le Conseil Municipal invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la dite convention,

**MANDATE** le Maire pour signer la convention annexée à la présente délibération.

Fait à La Geneytouse, le 10 Mars 2012

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

